

DECISION N°
Portant nomination de Madame Virginie CHAPIN,
directrice de l'EHPAD de St Benoît sur Loire,
en qualité de directrice par intérim de l'EHPAD de Châteauneuf-sur-Loire

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment en son article 6 ;

Vu le décret n°2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des Personnels de direction, et notamment en ses articles 7, 9 et 10 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de Santé ;

Vu la décision n°2013-DG-DS45-0002 du 1^{er} mars 2013 portant modification de la décision n°2013-DG-DS-0001 du 18/02/2013 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre – Val de Loire portant délégation de signature au délégué territorial de l'ARS du Centre –Val de Loire pour le département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant la liste des indemnités relevant des exceptions prévues à l'article 7 du décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 17 juin 2015 portant admission à la retraite à compter du 1^{er} mars 2016, de Mme Sylvie BERDAL, directrice de l'EHPAD de Châteauneuf sur Loire ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction de l'établissement pour en garantir la continuité de fonctionnement ;

Considérant l'accord de Mme Virginie CHAPIN, directrice de l'EHPAD de St Benoît sur Loire, d'assurer l'intérim de direction de l'E.H.P.A.D. de Châteauneuf Sur Loiré, à compter du 24/11/2015 (date de départ effectif de Mme BERDAL) ;

Sur proposition du délégué territorial du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre – Val de Loire ;

DÉCIDE

Article 1er : Madame Virginie CHAPIN, directrice de l'EHPAD de St Benoît sur Loire, est chargée d'assurer l'intérim de direction de l'E.H.P.A.D. de Châteauneuf sur Loire ;

Article 2 : Cet intérim sera effectué à compter du 24/11/2015 ;

Article 3 : Cette décision peut-être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, ou de sa publication par les autres personnes en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre – Val de Loire
- un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la Santé
- un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 4. : Le délégué territorial du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre – Val de Loire et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Orléans, le
Pour le directeur général de l'Agence
Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,
et par délégation,
Le délégué territorial du Loiret,

Signé : Hervé DELAGOUTTE